



**AVIS DE FERMETURE
SALON DES AVOCATS**

Le 24 mars 2020

À la suite des nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement du Québec le 23 mars, le Barreau de Montréal a pris la décision de fermer le Salon des avocats pour une durée indéterminée.

La mesure est effective depuis 13 h aujourd'hui (24 mars 2020) et la situation sera réévaluée à la mi-avril.

Toutefois, les avocats munis de leur carte du CAIJ peuvent continuer d'accéder au Salon des avocats.

Avis aux avocats familialistes :

Les procès-verbaux d'audience en matière familiale qui étaient au Salon des avocats seront disponibles au comptoir 1.140 du Palais de Justice de Montréal à compter de 14 h aujourd'hui.

Conformément à l'art. 16 C.p.c., assurez-vous d'avoir votre carte du Barreau pour attester de votre qualité d'avocat.

Enfin, nous vous rappelons que les procès-verbaux sont conservés pour une durée de 30 jours après quoi, ils sont détruits.

Merci de votre compréhension.